



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 novembre 2024**

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Communication Information – Notification d'une subvention ADOUR GARONNE – programme travaux Parking et Aménagement entrée du Stade municipal

Dans le cadre du Projet d'aménagement de l'Entrée Parking du Stade Municipal, en cours d'achèvement, l'Agence Adour Garonne vient d'informer la commune de l'attribution d'une aide d'un montant de 27 500 €. Il s'agit de la prise en compte de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Il est proposé à notre conseil Municipal de prendre acte de cette aide, qui vient participer au financement des travaux des divers aménagements du Parking Entrée du stade municipal.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



PREND ACTE de cette aide, qui vient participer au financement des travaux des divers aménagements du Parking Entrée du stade municipal.

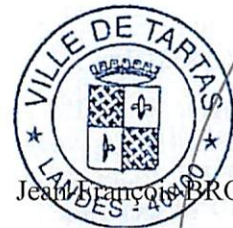
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Benoît PROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.